

**Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo
Facilitation de la République fédérale d'Allemagne (2020-2021)
HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL DIRECTEUR DU PFBC
11 décembre 2019, Kinshasa, République démocratique du Congo**

Compte rendu

Kinshasa (République démocratique du Congo) - 11 décembre 2020 - S'est tenue la huitième réunion du Conseil Directeur du PFBC. Elle a été présidée par l'Honorable Dr Christian Ruck, Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du PFBC, Co Présidé par Son Excellence Monsieur Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC et avec comme Hôte : Son Excellence Maître Claude NYAMUGABO BAZIBUHE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo. Elle a été rehaussée par la participation effective des politiques, ministres des forêts/environnement des pays d'Afrique centrale et des Haut Représentants de la CEEAC, de la COMIFAC, de l'OCFSA et de GVTC.

Y ont également pris part activement environ 150 participants, représentant les sept collèges qui constituent le PFBC et une cinquantaine de participants en ligne (virtuellement) à savoir :

- Collège régional du PFBC : CEEAC, COMIFAC et des Ministres accompagnés des Coordonnateurs nationaux COMIFAC des pays membres de la COMIFAC ;
- Collège de la société civile du PFBC : CEFDHAC-CPR et ROSCEVAC accompagnés des représentants des réseaux REJEFAC, REFADD, REPALEAC, REPAR, des représentants du RECEIAC et des OSC locales ;
- Collège des ONG internationales du PFBC : AWF, WCS accompagnés de WWF, WRI, FERN, TI
- Collège du secteur privé du PFBC : ATIBT et Earthworm Foundations représentées par la Fédération des Industriels du Bois en RDC ;
- Collège des bailleurs de fonds du PFBC : Norvège accompagnée de l'Allemagne, de la Belgique et de la France ;
- Collège scientifique et académique du PFBC : CIFOR ;
- Collège des multilatéraux du PFBC : UNESCO et GVTC représenté par ICCN.

Le programme de la huitième Réunion du Conseil du PFBC s'est articulé autour d'un premier segment dédié à la cérémonie d'ouverture. **Lors de la séance d'ouverture du 8^{ème} Conseil Directeur du PFBC, le Facilitateur de la République Fédérale d'Allemagne**, l'Honorable Dr Christian Ruck, a rappelé brièvement les objectifs et les actions conduites par la facilitation allemande depuis près d'un an, et notamment l'importance de pouvoir aboutir rapidement à la formulation d'une position commune de l'Afrique centrale concernant les enjeux Climat et Biodiversité, laquelle permettra

de renforcer la voix de la Sous-Région lors des prochaines négociations internationales prévues en 2021.

A la suite du Maire de Kinshasa, ce sont les Ministres en charge des forêts du Congo (Présidente en exercice de l'OCFSA), et du Cameroun (Président en exercice de la COMIFAC), le Commissaire en charge des forêts de la CEEAC et le Ministre en charge des forêts de la RDC qui se sont succédés à la tribune. Tous ont remercié la facilitation allemande pour tous ses efforts et particulièrement pour la tenue de cette rencontre à Kinshasa dans une période troublée du fait de la crise du COVID. De même, ils sont unanimes sur le fait qu'il est nécessaire d'aboutir rapidement à une position commune de l'Afrique centrale dans le cadre d'une Déclaration qui pourra être portée notamment au niveau des négociations internationales Climat et Biodiversité. Ils s'engagent à contribuer activement pour que le texte puisse être finalisé rapidement, car il est nécessaire qu'au-delà des financements qui ont pu être accordés jusqu'à présent pour la préservation des forêts et de la Biodiversité du bassin du Congo, ces financements puissent s'accroître significativement en compensation des efforts que leurs pays consentent individuellement et collectivement.

Le Commissaire représentant la CEEAC, rappelant que le processus de réforme en cours de l'organisation sous-régionale prévoit une concentration des diverses institutions existantes, réitère son souhait que cette Déclaration de position commune puisse être portée par le Président de la CEEAC au niveau international, renforçant ainsi la portée politique de l'engagement pris par la COMIFAC, son institution spécialisée pour les forêts.

Le modérateur de l'atelier thématique regroupant l'ensemble des 7 collèges du PFBC ayant travaillé sur le projet de Déclaration commune des États d'Afrique centrale a fait l'économie du texte proposé à l'attention des Ministres en charge des forêts et des partenaires. Il a insisté sur le « deal » qui doit se mettre en place en matière de paiements pour services écosystémiques d'importance mondiale entre l'engagement des États à faire davantage d'efforts en matière de préservation des forêts du bassin du Congo et de conservation de sa biodiversité, d'une part, et l'engagement des partenaires de financement à augmenter leurs contributions afin de faire face à l'ampleur des besoins liés au climat, à la biodiversité et aux forêts dans la sous-région Afrique centrale, d'autre part. La facilitation allemande va continuer d'appuyer les États pour la finalisation du texte de la Déclaration en recueillant notamment les contributions des États et des partenaires de financement, pour aboutir à un document reflétant à la fois la position commune des États et le consensus des partenaires.

La présentation du rapport de l'atelier sur la transhumance a souligné l'importance de cette problématique pour les pays concernés sur toute la frange soudano-sahélienne et la pression croissante exercée par les mouvements de bétail sur les zones de transition et la lisière septentrionale des forêts du bassin du Congo. Les experts recommandent qu'une prise de conscience soit faite au plus haut niveau des États, permettant un meilleur ancrage institutionnel, davantage de coopération entre les pays, notamment sur les zones transfrontalières, incluant les questions de sécurité, de fiscalité et de parafiscalité, ceci devant passer en particulier par des accords bilatéraux qui clarifient le droit applicable aux transhumants et des actions de communication sur les règles définies.

Le rapport de la **CEFDHAC** a permis de résumer les actions conduites par l'organisation, en particulier par la société civile dans tout le bassin du Congo. Le

président insiste sur la nécessité de bien préparer les prochaines échéances internationales de 2021 et renouvelle la disponibilité de la CEFDHAC et de la société civile à contribuer aux travaux préparatoires.

La parole a été donnée à chaque collègue du PFBC pour présenter l'état des lieux du Collège (actualités), et les perspectives ou activités envisagées par le collègue. Une emphase a été portée sur le Collège Régional, notamment concernant les actualités des organisations régionales (CEEAC ; COMIFAC ; OCFSA ; Commission Climat du bassin du Congo). **Les déclarations des représentants des différents collèges du PFBC** ont tous confirmé la nécessité d'aboutir rapidement à une position commune de l'Afrique centrale lors des prochaines échéances internationales. Par ailleurs, on insiste notamment **(i-collège régional)** sur la nécessité d'apurer les arriérés de la COMIFAC afin de permettre la transition vers un nouveau secrétariat exécutif de l'organisation et sur le lancement de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan de Convergence ; **(ii-collège ONG)** sur le respect des droits humains et la nécessité de promouvoir le développement économique et social dans les zones périphériques des aires protégées ; **(iii-collège secteur privé)** sur la nécessité impérieuse de permettre au secteur privé de la filière bois de retrouver une réelle rentabilité économique en améliorant les connexions logistiques, en revoyant à la baisse la fiscalité et les charges connexes, en remboursant sans délai la TVA aux exportateurs, en renforçant la lutte contre l'exploitation illégale des bois, en facilitant la mobilisation de nouveaux investissements afin d'augmenter rapidement les capacités locales de transformation pour se préparer à l'interdiction d'exporter des grumes au 1^{er} janvier 2022, supposant un effort de formation professionnelle aux métiers de la transformation, un effort de formalisation et de légalisation de marchés domestiques des bois, conformément aux engagements FLEGT, et le renouvellement des plans d'aménagements des concessions forestières dans un cadre de zonage des terres sécurisé à long terme et incluant les nouveaux enjeux internationaux ; **(iv-Recherche)** sur la préparation pour 2021 de la nouvelle édition de l'état des forêts avec la contribution de plus 150 chercheurs et la publication d'une nouvelle plateforme d'information sur les forêts du bassin du Congo sur le site de l'OFAC ; **(v-Collège des bailleurs de fonds)** sur l'engagement des bailleurs de fonds à continuer et surtout à renforcer leur contribution au financement de la préservation des forêts dans le cadre du changement climatique, et de la conservation de la biodiversité du deuxième poumon vert tropical de la planète, renouvelant également l'engagement à soutenir les efforts pour limiter les impacts négatifs de la transhumance, et l'appui au dialogue sur une chaîne de valeur de bois durable, incluant en particulier le dialogue avec la Chine. **(vi-Collège des multilatéraux)** sur le soutien aux autorités des aires protégées, sur la nécessité d'améliorer la disponibilité en ressources pour la conservation et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés; sur la nécessité de donner aux autorités des aires protégées les moyens de gérer les conflits entre l'homme et la faune, et de promouvoir le développement d'une stratégie "Zéro braconnage" ; sur la nécessité d'améliorer la gouvernance du partage des bénéfices tirés des ressources naturelles ; et de combattre les effets du changement climatique en comprenant mieux les facteurs de changement et les mesures d'atténuation qui doivent être mises en place. **Les déclarations des collèges sont disponibles ci-joints.**

La représentante du FONAREDD de RDC a partagé l'expérience acquise par son organisation en matière de financement de la REDD dans ce pays, soulignant l'importance du renforcement de la coopération entre les différents outils de

financement pour une meilleure cohérence des actions, la nécessité de se concentrer sur les causes directes et indirectes et sur le besoin d'amélioration de la gouvernance des territoires pour une meilleure planification territoriale de l'ensemble des sous-secteurs. Elle souligne la nécessité de disposer d'un fonds permettant de travailler sur une base de confiance où les responsabilités de mise en œuvre relèvent des États et de leurs partenaires d'exécution sur le terrain, réduisant de fait le niveau des conditionnalités et des préalables.

Lors de la séance de clôture, le Facilitateur du PFBC a rappelé l'agenda des grandes échéances de 2021 avec le Symposium sur les forêts tropicales à Berlin, le Congrès Mondial de la Conservation de la Nature à Marseille, le Congrès Forestier Mondial à Séoul, le Forum Chine-Afrique à Dakar, la COP 15 sur la diversité biologique à Kunming et la COP 26 sur le Climat à Glasgow. Pour cela, et sur la base du rapport du collège régional du PFBC et des consultations des Ministres, Honorable Dr Christian Ruck a clairement annoncé qu'il est nécessaire que la Déclaration commune des États d'Afrique centrale puisse être finalisée rapidement dans les pays de l'Espace COMIFAC (la balle étant désormais dans le camp des ministres), notamment pour le prochain symposium à Berlin, et renouvelle la disponibilité de la Facilitation allemande d'appuyer pour cela les États et leurs partenaires du PFBC.

Le Président en exercice de la COMIFAC renouvelle son engagement à faire en sorte qu'une position commune puisse être finalisée dans les meilleurs délais pour que la Déclaration commune puisse être portée au plus haut niveau des instances internationales, notamment dans les négociations climat et biodiversité.

Prenant la parole au nom du Premier Ministre de la République Démocratique du Congo pour clôturer les travaux, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable rappelle que la RDC prend à compter du prochain mois de janvier 2021 la présidence de l'Union Africaine. Il renouvelle l'engagement de son pays dans le processus sous-régional de gestion concertée des forêts, et annonce la décision de son gouvernement d'accueillir dès le premier semestre 2021 à Kinshasa le III^{ème} Sommet des Chefs d'État de la COMIFAC.

Bien vouloir télécharger:

Les allocutions d'ouvertures

Les Déclarations des Co leaders des Collèges du PFBC